



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY, Laurent CLAUS,

Absents excusés :

MMES Annie CHARTREZ (donne pouvoir à Martial CHEVALIER), Patricia CHAMBARD (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE)
MM. Loïck YONNET (donne pouvoir à Christophe SUBTIL), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY)

A été élu secrétaire : *Monsieur CLAUS Laurent*

DATE DE LA CONVOCATION
Le 17 septembre 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- **Délibérations** concernant :
 - ➔ Le renouvellement de la convention de service commun « informatique et télécommunication »
 - ➔ La reprise d'une concession en état d'abandon
- Informations et questions diverses

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2024-09-21**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN « INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service « Informatique et télécommunication » est un service commun créé par l'ancienne communauté d'agglomération.

Dans le cadre de la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010, Bourg-en-Bresse Agglomération était soumise à l'obligation d'établir un schéma de mutualisation des services entre ceux de l'EPCI et ceux des communes membres.

Le schéma de mutualisation des services de Bourg-en-Bresse Agglomération a été adopté le 15 décembre 2015. Il prévoyait principalement la création de plusieurs services communs : application du droit des sols, systèmes d'informations, système d'information géographique, commande publique, affaires juridiques et ressources humaines.

La convention portant sur la création du service commun Informatique et Télécommunications constituait l'action n° 2 du schéma de mutualisation. Cette convention a été approuvée par délibération du 18 juillet 2016, elle est entrée en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2016, pour une durée de deux ans. Elle a fait l'objet d'un avenant n°1 approuvé le 10 juillet 2017, portant sur le périmètre d'intervention et les modalités de remboursement du service.

Pour poursuivre cette mutualisation du service, cette convention, arrivée à échéance le 30 septembre 2018, a été renouvelée et étendue à la commune de Montrevel en- Bresse par délibération du 10 décembre 2018 et approuvée par le conseil municipal de Montracol le 05 février 2019.

Compte-tenu du travail réalisé dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information et de la modification des règles de facturation induites par ce travail, et afin d'assurer la poursuite du service commun « Informatique et Télécommunication » cette convention a été renouvelée par les Conseillers Communautaires de Grand Bourg Agglomération le 08 juillet 2024

CONSIDERANT que cette convention décline :

- L'objet du service et les objectifs recherchés : sécurisation des systèmes d'information, professionnalisation de l'utilisation des progiciels, conduite de projets informatiques, amélioration du service aux utilisateurs, réduction des coûts d'exploitation, de maintenance et de matériels, de la charge des services communaux dans les opérations de maintenance et de migration.
- Le domaine d'intervention du service à travers ses missions, son périmètre fonctionnel et géographique, les utilisateurs concernés. Le service commun « Informatique et Télécommunications » couvrira les besoins de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et des communes de Bourg-en-Bresse, Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Péronnas, Polliat, Saint André-sur-Vieux Jonc, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint Rémy, Servas, Vandeins et Viriat.
- Les modalités de gouvernance.
- Les moyens humains.
- Les modalités de remboursement par les Collectivités bénéficiaires des dépenses engagées pour leur compte par le service s'effectuent sur la base des dépenses annuelles du service commun « Informatique et Télécommunications ». Le coût sera reventilé soit en fonction de la consommation des collectivités pour les équipements de site, les équipements individuels et la vidéoprotection soit en fonction d'une clef de répartition basée pour 1/3 sur leur parc informatique et pour 2/3 sur leur budget de fonctionnement.
- La transmission des biens.
- Les assurances et les responsabilités.
- Les modalités de suivi de la convention – le bilan annuel.

- La durée de la convention : proposition d'une durée illimitée. La présente convention est conclue pour une durée illimitée et prend effet au 1er Janvier 2024 pour l'intégralité des collectivités membres du service commun « Informatique et Télécommunications ».
- Dans le cas d'une évolution du périmètre du service commun « Informatique et Télécommunications », aux autres communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, une nouvelle convention viendra cadrer les missions confiées et les moyens alloués. Elle mettra fin à la présente convention.
- La modification de la convention.
- La résiliation – litige et attribution juridictionnelle.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de service commun entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et les communes de Bourg-en-Bresse, Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Péronnas, Polliat, Saint André-sur-Vieux Jonc, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint Rémy, Servas, Vandeins et Viriat

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tous documents afférents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement et l'extension de la convention de service commun entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et les communes de Bourg-en-Bresse, Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Péronnas, Polliat, Saint André-sur-Vieux Jonc, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint Rémy, Servas, Vandeins et Viriat

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tous documents afférents.

Délibération 2024-09-22

REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON

Exposé :

La commune a fait le constat qu'une concession du cimetière communal se trouvait en état d'abandon manifeste. Il s'agit de la **concession n°91-carré 1 à durée perpétuelle en date du 21 février 1955.**

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer l'emplacement délaissé, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L.2223-17 et L.2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R.2223-23.

Une procédure a donc été engagée le 07 février 2023 et arrive à son terme.

Le Conseil municipal est maintenant appelé à se prononcer sur cette reprise, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

VU les procès-verbaux de constatation d'abandon de la sépulture effectuées les 07 février 2023 et 14 juin 2024 dans le cimetière communal,

CONSIDERANT que cette sépulture a plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans et qu'elle est en état d'abandon,

CONSIDERANT que cette situation décèle une violation des engagements pris par le concessionnaire et ses descendants ou successeurs.

CONSIDERANT qu'il a été impossible de découvrir les coordonnées des descendants, successeurs éventuels ou des personnes chargées du dernier entretien de la sépulture,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} :

Que la concession n°91 carré 1 en état d'abandon est reprise par la commune

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant la reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 :

Que le terrain ainsi libéré sera mis en service pour une nouvelle concession.

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et événements organisés à Montracol:

➔ **07 septembre de 10h00 à 12h00 : forum des associations**, couplé d'un marché artisanal baptisé « le rendez-vous des emplettes ».

Même si ce rendez-vous permet un moment d'échange entre les associations locales, l'édition 2024 n'a malheureusement pas rencontré le succès escompté, ce qui est une déception pour le conseil. La pérennité de cet événement est donc remise en question car le constat est fait que le tissu associatif de Montracol suscite peu d'intérêt et notamment auprès des plus jeunes.

Des solutions sont néanmoins proposées comme coupler 2 manifestations existantes sur une journée pour attirer un public plus nombreux (ex : sentiers pédestre et après-midi découverte sportive ou culturelle)

➔ **17 octobre à 20h15** : élaboration du calendrier des fêtes 2025

➔ **18 octobre à 19h30** : soirée des nouveaux habitants et apéritif dînatoire à la mairie.

Commission finances

Un point budget a été fait **le 23 septembre** en mairie. Il en ressort des dépenses et recettes maîtrisées même si les économies de fonctionnement ne pourront pas être aussi importantes que les 2 derniers exercices.

Le financement du projet cantine-garderie arrive à son terme malgré quelques factures qui tardent à arriver.

[Intervention de Madame Aurélie CAVALLERO](#)

Voirie

Mme CAVALLERO revient sur le problème de circulation au croisement de la route du Capot et de la route de Chaveyriat. Un problème de visibilité, dû à un des abords non entretenus, et une chaussée gravillonnée rendent cet endroit très dangereux pour les automobilistes.

Une intervention des agents communaux ou des propriétaires des parcelles attenantes sera nécessaire pour améliorer la situation.

[Intervention de Monsieur Martial CHEVALIER](#)

Matinée village propre

Monsieur CHEVALIER propose au conseil de fixer dès maintenant la date de cet évènement citoyen afin l'inclure dans le calendrier des manifestations et évènements 2025 : rendez-vous est pris pour le **16 mars 2025 de 9h00 à 12h00**

[Intervention de Madame Corinne AGIUS](#)

Pompiers

Mme AGIUS signale aux membres du conseil que le système d'ouverture et fermeture de la porte du dépôt est défectueux. Une intervention sera à prévoir.

[Intervention de Madame Bénédicte JOURDIN](#)

Voirie

Mme JOURDIN informe le conseil que le chemin communal entre le lotissement Chantoiseau et le chemin de la Croix fait l'objet de tensions entre riverains avec des problèmes d'accès récurrents. Monsieur le Maire prend note et se rendra sur place pour juger de la situation et intervenir si besoin.

Intercommunalité

Un point est fait sur le service gratuit « **Points Infos Emploi** », pour aider et faciliter les démarches dans la recherche de travail. Des permanences hebdomadaires sont organisées dans divers secteurs de Grand Bourg Agglomération.

Même si, en 2024, des permanences et des lieux ont été rajoutés, Mme JOURDIN regrette que ces PIE ne soient pas davantage itinérants comme cela avait été demandé lors de réunions de travail des conférences territoriales.

Au niveau de la **réorganisation du transport « Rubis Grand Bourg Mobilités »** et de la nouvelle offre de Keolis, beaucoup d'élus constatent que malgré les nombreux services existants (transport à la demande, co-voiturage, lignes de bus péri-urbaines...), le réseau du secteur sud-ouest est peu desservi. Le projet de « rayonner » sur tout le territoire est donc loin d'être atteint.

Commerce

La fermeture définitive du restaurant « Le Frometon », a suscité beaucoup d'émotion dans le village et a fortement impacté les habitants habitués à ce service de proximité.

Pour remédier temporairement à cette situation difficile pour la vie locale, la MARPA propose d'accueillir un dépôt de pain aux heures d'ouverture de l'établissement. Les membres du conseil approuvent et valident cette belle initiative.

[Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE](#)

Ecole

La rentrée scolaire s'est bien passée. Les deux nouvelles enseignantes, dont la directrice de l'établissement, ont rejoint l'équipe déjà en place pour accueillir des enfants de la petite section au CP.

Intercommunalité

Mme ROUX DIT RICHE a participé à une Conférence Bresse-Dombes **le 11 septembre dernier à Polliat**.

Elle tient à revenir sur le bilan d'activités 2023 relatif à la Petite Enfance qui a été présenté aux élus. Elle explique que toutes les communes de GBA n'ont pas transféré leur compétence Petite Enfance à l'agglomération. Il existe par conséquent des inégalités financières notamment au niveau des Relais Petite Enfance. En effet, il n'y a pas de refacturation pour les communes de GBA qui ont transféré la compétence petite enfance, alors que pour Montracol par exemple qui fonctionne avec le RPE « les 3 lut'AInS » basé à Polliat, le coût annuel est d'environ 8000 €. Une réunion est donc envisagée pour traiter de ce sujet.

Conseiller numérique

Monsieur MAJNOUN intervient depuis bientôt un an sur la commune dans le cadre de ce dispositif France Services afin d'aider les citoyens dans leurs démarches informatiques et numériques. Une réunion aura lieu **le 10 octobre prochain à Polliat** pour faire le bilan de ces interventions et échanger sur les perspectives de ce service.

Protection Sociale Complémentaire

Pour rappel la PSC permet d'apporter une couverture supplémentaire à l'agent en matière de santé et prévoyance.

Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 a fixé la participation obligatoire des collectivités territoriales au financement de cette protection sociale :

- **Au 1^{er} janvier 2025 pour les contrats prévoyance** avec un minimum de participation de 20% d'un montant de référence fixé à 35€, soit 7€ par mois par agent
- **Au 1^{er} janvier 2026 pour les contrats santé** avec un minimum de 50% d'un montant de référence fixé à 30€, soit 15€ par mois par agent

Même si la commune participe déjà à la prévoyance, il restera à valider ou non l'adhésion aux contrats groupes proposés par le Centre de Gestion de l'Ain.

Commission communication

La prochaine réunion est fixée au **1er octobre à 20h30** pour travailler à l'élaboration du bulletin municipal 2025.

[Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL](#)

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 08 juillet au 24 septembre 2024:

- 4 CU déposés et 1 en cours
- 7 DP déposées et 5 en cours
- 4 PC/PA déposé et 2 en cours

Suite à l'envoi de nombreux courrier pour récupérer les déclarations d'achèvement de travaux non présentes en mairie depuis 2019, la commission de conformité de travaux s'est déplacée dans le village pour vérifier 48 dossiers. 4 ont été déclarés non conformes.

SIVOSS

Même si la rentrée s'est bien passée pour les élèves et l'équipe enseignante, l'organisation du temps méridien, de l'accueil périscolaire et des transports scolaires est un peu compliquée.

- Un problème de capacité d'accueil dans le car doit être solutionné rapidement.
- L'adaptation aux nouveaux locaux reste difficile avec les effectifs qui ont beaucoup augmenté (regroupement de la garderie Montcet/Montracol) et à nouveau des absences de personnel.

Associations

Monsieur SUBTIL a participé **le 23 septembre à Montracol** à l'Assemblée Générale commune des associations de la cantine et de la garderie

Il en ressort une gestion efficace et des équipes nouvelles qui sont parties sur de très bonnes bases. Plusieurs manifestations sont prévues en 2025

Calendrier des élus

Plusieurs rendez-vous sont fixés dans les prochaines semaines :

- 03 octobre : atelier de travail sur la révision du SCoT à Foissiat
- 08 octobre : Rencontre en mairie avec notre interlocutrice territoriale chez ENEDIS
- 08 octobre : réunion du SIVOSS à Montcet
- 14 octobre : Assemblée générale de B2MV
- 18 octobre : Congrès des Maires à Bourg-en-Bresse

Intervention de Monsieur Laurent CLAUS

Gestion des déchets

Des problèmes de déchets sauvages persistent notamment à l'Etoile ou encore au niveau des poubelles de l'atelier communal.

MARPA

Monsieur CLAUS a participé à la journée « Partage et découverte » organisée par LA MARPA **le 14 septembre dernier**. Il relate un moment très agréable pour tous les participants et les pensionnaires de l'établissement.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Recensement de la population

C'est une opération qui a lieu tous les 5 ans. Le dernier recensement a eu lieu en 2019 à Montracol

La prochaine opération aura lieu **du 16 janvier au 15 février 2025**.

Le coordonnateur communal a été nommé pour assurer le travail administratif et 2 agents recenseurs ont été recrutés pour se rendre chez les habitants de la commune.

Commission voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux dans le cadre du programme de voirie 2024 (route de Buellas, chemin des Baisses et route de Panalard) n'ont toujours pas débuté.

Le renforcement du talus route de l'Etoile débutera quant à lui le 30 septembre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 23 octobre à 20h30

La séance est levée à 23h05

Le Maire

Le secrétaire de séance